



Québec et les compagnies commerciales



Les comptoirs étaient établis dans les colonies afin de développer le commerce vers la métropole. Plusieurs compagnies maritimes furent créées, d'une part pour favoriser le peuplement de la nouvelle colonie, d'autre part pour commercer avec la Nouvelle-France. L'entreprise fut très difficile et les échanges peu concluants.

La Compagnie de Rouen

À la demande du prince de Condé, Henri II de Bourbon, vice-roi de la Nouvelle-France, de 1612 à 1620, Samuel de Champlain créa la Compagnie de Rouen. Elle était composée de marchands et se destinait à servir les intérêts de la colonie de la Nouvelle-France. Cependant, elle échoua dans sa mission de colonisation du Canada et ne s'occupa que du commerce des fourrures.



Le cardinal de Richelieu (1585-1642),
d'après Philippe de Champaigne (1602-1674).

La Compagnie de Montmorency

Elle fut formée en 1621 à l'initiative du duc Henri II de Montmorency, nouveau vice-roi de la Nouvelle-France. Cette nouvelle compagnie, fondée par des protestants, venait concurrencer la Compagnie de Rouen, catholique, à l'époque où la France faisait face à l'une des plus sanglantes guerres de religion de son histoire. L'opposition et la rivalité existantes entre ces deux compagnies freinèrent le développement de la colonie. Samuel de Champlain informa le roi Louis XIII, fils d'Henri IV, de la gravité de la situation, ce qui conduisit à la fusion des deux compagnies.

La Compagnie des Cent-Associés ou la Compagnie de la Nouvelle-France

Elle est fondée en 1627 par le cardinal de Richelieu, ministre et proche conseiller de Louis XIII. Sa mission est de veiller au développement du commerce, à l'accroissement des échanges et à une meilleure gestion de la Nouvelle-France. Les cent associés de la Compagnie, officiers du gouvernement, nobles, marchands et membres du clergé, s'attachent à favoriser le peuplement de la colonie. Ils promettent d'y envoyer 4 000 colons en quinze ans. Pour encourager les immigrants, ils s'engagent à verser chacun 3 000 livres et reçoivent en échange tout le territoire de la Nouvelle-France ainsi que le monopole du commerce des fourrures. C'est un nouvel échec. Les colons, en grande majorité, ne restent pas vivre en Nouvelle-France en échange et rentrent en métropole.